



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2022

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Nathalie ARTIGNAN, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER  
M.M. Frank ALEXIS, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procurations : Mme Laurence ARTERO-MOREL a donné procuration à M. Aurélien DALOZ  
Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE  
Mme Jocelyne PY a donné procuration à M. Josian RIBES  
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Jean-Claude PINTEGNE  
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à M. Philippe LORINQUER  
M. François BONHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU  
M. David HURTADO a donné procuration à M. Yves LEGUAY  
M. Yannick SERIN a donné procuration à Mme Nathalie ARTIGNAN

Absent : Mmes Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER

Secrétaire de séance : M. Bertrand LEMOIGNE

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 13+8 proc. Votants : 21
Date convocation 15/07/2022 Date d'affichage 15/07/2022
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 22/07/2022
Le Maire, <b>Josian RIBES</b>

### Objet : Fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire 2022

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 juillet 2021, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un service d'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et approuvé son règlement intérieur ainsi que les tarifs applicables aux familles, tenant compte du quotient familial.

Dans un contexte général marqué par l'inflation et l'augmentation du coût des matières premières, il est proposé de mettre à jour la grille tarifaire pour la rentrée 2022, afin d'intégrer l'évolution de la charge salariale et l'augmentation annuelle des tarifs de cantine.

Tenant compte de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de modification des tarifs de l'ALP, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

TARIF réglé par la famille	QF ≤ 1500	1501 ≤ QF ≤ 2100	2101 ≤ QF ≤ 2700	QF ≥ 2701
ALP Matin	0.50 €	0.60 €	0.65 €	0.70 €
ALP Midi (repas inclus)	4.10 €	4.20 €	4.25 €	4.30 €
Garderie Soir (pas d'ALP)	0.60 €	0.65 €	0.65 €	0.65 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (Nathalie ARTIGNAN et Yannick SERIN) et 2 votes contre (Yves LEGUAY et David HURTADO) :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20220720-2022-DELIB-50-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2022  
Date de réception préfecture : 22/07/2022

- Approuve la nouvelle grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Périscolaire, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20220720-2022-DELIB-50-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2022  
Date de réception préfecture : 22/07/2022